

REPUBLIQUE DE COTE
D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



Algorithme de Prise En Charge clinique des cas de viol

Définition

Le viol se définit comme tout acte de pénétration, même superficielle, vaginale, anale ou buccale sans consentement à l'aide du pénis ou d'une autre partie du corps ou l'insertion de tout objet dans le vagin ou l'anus.

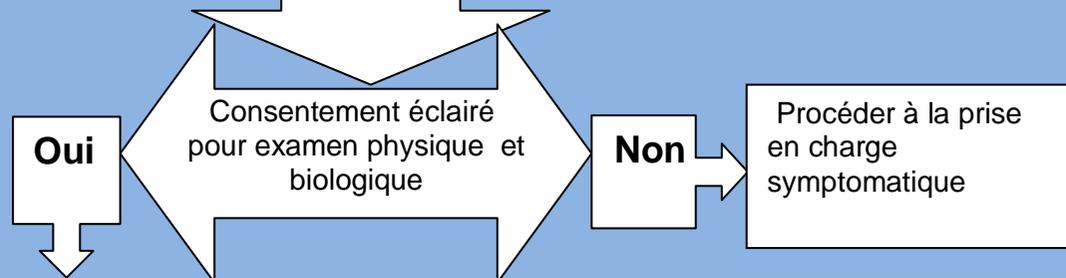
Conduite de la Prise en charge médicale du Viol

Accueillir, recevoir et rassurer le/la survivant(e)

- Identité de :
 - o Survivant(e) (Nom, prénoms, date et lieu de naissance, domicile, adresse, téléphone, profession)
 - o Accompagnants (Nom, prénoms, filiation, contacts),
- date et heure de l'examen

ATCD médicaux (allergie médicamenteuse antérieure, chirurgicaux, gynécologiques (DDR, vierge ou non, prise de contraceptifs, antécédent de viol, IVG) et Statut sérologique VIH

Ecouter avec attention l'histoire du viol en rapportant les dires le plus fidèlement possible



Examiner la survivante

- Utiliser la fiche d'examen médical
- Expliquer toujours à la victime ce qui va être fait et noter l'état mental et émotionnel de la victime (calme, en pleurs, agitée, repliée sur soi...)

Collecter les preuves médico-légales

- Preuve des blessures : les lésions physiques et/ou génitales
- Vêtements (habits et dessous tachés ou déchirés).
- Corps étrangers (terre, feuille).
- Présence de Sperme
- Sang ou urine pour les tests toxicologiques

Prescrire les bilans biologiques :

- Sérologie HIV (après counseling) ; - Sérologie syphilis (TPHA-VDRL)
- Hépatite B(AgHBS) ; - Examen des sécrétions vaginales
- Test de grossesse ; - Autres bilans : en fonction de l'examen clinique

NB : Ce bilan ne doit pas retarder la prise en charge

Prescrire des traitements

Traitement curatif :

- Traitement de toutes les blessures
- Si présence d'un syndrome IST, traiter selon le protocole national de prise en charge des IST
- Traiter les autres signes présents :
 - Douleur : Antalgique
 - Agitation : anxiolytique (Diazepam 10mg **1 cp / J pdt 3jrs**)

Traitement préventif avant 48 heures

VIH

- Si résultat du test positif faire la prise en charge ou référer
- Si inconnu ou négatif protocole prophylactique post exposition

- **Adulte et enfant ≥ 13 ans : TDF +3TC + LPV/r**

Matin	LPV-r (200/50 mg) 2 CP
Soir	TDF (300mg)+ 3TC (300 mg)+ LPV-r (200/50 mg = 2 cp)

- **Enfant < 13 ans**

Matin	AZT + 3TC + LPV-r
Soir	AZT + 3TC + LPV-r

Présentations et doses des molécules ARV adaptées aux enfants

NB : La chimio prophylaxie doit débuter avant la 48^{ème} heure après l'exposition et va durer 30 jours.

Traitement préventif après 48 heures

VIH

- Si résultat du test positif, faire la prise en charge ou référer
- Même si résultat du test négatif ou statut inconnu, la prophylaxie post exposition n'est pas applicable. Faire le suivi en CD

Traitement préventif avant 48 heures

Grossesse

Si résultat du test de grossesse positif rassurer, faire la prophylaxie post exposition au Vih et orienter pour CPN

Si test de grossesse négatif faire :

1. pilule du lendemain lévonorgestrel 1500µg en prise unique (postinor 2cp ou norlévo 1cp) ou combiné (oetroprogestatif) éthinyli œstradiol 100µg et lévonorgestrel 0,5 mg deux doses /j espacées de 12 heures **OU**

2. DIU

Hépatite

Si résultat positif, référer pour prise en charge spécifique

Si résultat négatif ou inconnu, faire le vaccin contre l'hépatite B selon le protocole national

Tétanos

Si lésions, SAT 1500 UI et VAT

Puis continuer la vaccination selon le protocole national

Traitement préventif après 48 heures

Grossesse

Si le diagnostic de grossesse est confirmé rassurer et orienter pour CPN

Si le diagnostic de grossesse n'est pas confirmé : Avant 120 H (5 jours) pilule du lendemain

ou DIU

Hépatite

Si résultat du test est positif, référer pour prise en charge spécifique

Si résultat du test négatif ou inconnu, faire le vaccin contre l'hépatite B selon le protocole national

Tétanos

Si lésions SAT 1500 UI et VAT puis continuer la vaccination selon le protocole national

Si tétanos, faire le traitement spécifique ou référer

RDV pour suivi de la personne survivante

Rédaction du certificat médical à la demande de la personne survivante ou d'un tiers

Respecter les 4 principes directeurs pendant tout le processus de prise en charge :

- Confidentialité
- Respect
- Non discrimination
- Sécurité

Référence pour la prise en charge psychosociale, juridico-judiciaire et économique

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter la Direction de Coordination du Programme National de la Santé de la Reproduction/Planification Familiale (DCPNSR/PF) : Immeuble le Général 4^{ème} étage Abidjan Plateau, Tel : 20 32 24 15